

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 décembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 364

présenté par

M. Taugourdeau, M. Le Mèner, Mme Ameline, M. Vitel, M. Decool, M. Straumann, M. Brochand,
M. Moreau, Mme Louwagie, M. Hetzel, Mme Schmid, M. Siré, M. Chevrollier, M. Morel-A-
L'Huissier, M. Dhucq, M. Gosselin, M. Voisin et M. Herth

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 7, insérer l'alinéa suivant :

« 2° *bis* De contribuer à l'amélioration de la balance commerciale française, à la politique de l'emploi et à la politique économique définies par le Gouvernement ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La politique en faveur de l'agriculture et de l'alimentation doit avoir pour objectif de contribuer à la politique économique de la France et à sa politique de l'emploi.

A travers cet amendement, il s'agit d'affirmer le rôle stratégique de l'agriculture pour la France.